



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mai 2021

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et un et le onze mai à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 6 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la salle des fêtes de Vareilles.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN (visio), Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Claudine LECLERC, Martine VAJOU (visio), Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS, Olivier BRAULT, Michaël LAVENTUREUX (visio).

Représentées : Marie-José MASSON par Francis HUVER

Absent excusé : Sophie MARTELOT, Eliane ANSTETT, Karym FELLAH.

15 conseillers présents ou en visio-conférence, 1 conseillère représentée, le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- Élection du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2021 ;
- Choix de l'entreprise de terrassement pour le projet cantine-bâtiment périscolaire
- Choix de l'entreprise pour le mur du local poubelle pour le projet cantine-bâtiment périscolaire
- Choix de l'entreprise pour les fondations pour le projet cantine-bâtiment périscolaire
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 avril 2021

A l'unanimité les conseillers présents ou représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2021.

CHOIX DE L'ENTREPRISE DE TERRASSEMENT POUR LA PROJET CANTINE-BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que la commune a demandé des prix sur la base d'un quantitatif établi par la maîtrise d'œuvre, pour les terrassements, démolitions et divers branchements du bâtiment cantine et périscolaire de Theil. Trois entreprises ont été consultées. Deux entreprises ont répondu :

- FDTP pour un montant de 13 243,59 € HT (15 892,31 € TTC)
- Terrassement de la Forêt d'Othe pour un montant de 19 548,00 € HT (23 500,80 € TTC)

Le conseil municipal, à l'unanimité choisit l'entreprise FDTP pour exécuter ces travaux.



CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE MUR DU LOCAL POUBELLE POUR LA PROJET CANTINE-BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que la commune a demandé et reçu quatre devis pour le mur du local poubelle du bâtiment cantine et périscolaire de Theil. Trois entreprises ont été consultées. Deux entreprises ont répondu :

- FDTP pour un montant de 5 177,18 € HT (6 212,62 € TTC)
- ART VERT pour un montant de 8 183,63 € HT (9 820,36 € TTC)
- Gaston CLERT, auto entrepreneur, pour un montant de 7 350,53 € HT (7 916,64 € TTC pas de TVA sur la main d'œuvre)
- IDMC pour un montant de 14 343 € HT (17 211,60 € TTC)

Le conseil municipal, à l'unanimité choisit l'entreprise FDTP pour exécuter ces travaux.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES FONDATIONS POUR LA PROJET CANTINE-BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que la commune a passé une commande à PORTAKABIN pour l'exécution des fondations jusqu'au niveau du sol, dans l'attente des reconnaissances géotechniques.

Pour l'exécution des puits de fondation la plus-value demandée par Portakabin s'élevait à 19 392,80 € HT (23 271 ,36 € TTC).

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise FDTP qui réalise les mêmes travaux pour un montant de 13 790,40 € HT (16 548,48 € TTC)

Le conseil municipal, à l'unanimité choisit l'entreprise FDTP pour exécuter ces travaux.

Monsieur le Maire confirme que l'ensemble de ces travaux sont bien compris dans le budget initial du projet de 350 340 € HT, et que le budget est respecté.

QUESTIONS DIVERSES

Téléphonie Les Vallées de Vareilles

Bouygues a choisi une implantation du pylône à côté du château d'eau entre Vareilles et Les Pilus.

Les dossiers DIM (Dossier d'Information Mairie) a été reçu en mairie et mis à la disposition des conseillers municipaux. Ce dossier est consultable en mairie de Vareilles pendant un mois.

Un mail sera envoyé aux habitants de Vareilles qui pourront charger le dossier DIM sur internet.

La Déclaration Préalable des travaux sera déposée la semaine prochaine.

Le délai de fin d'année 2021 devrait être tenu.

Dans le cas où des habitants auraient des difficultés de connection au réseau, provisoires ou permanentes, ils doivent contacter la CCVPO, compétente pour les problèmes de téléphonie.

Saints de glace

Le marché des Saints de glace s'est très bien déroulé. Il a accueilli 2 500 visiteurs (+ exposants + bénévoles). La jauge maxi a été de 330 (< 340 personnes autorisées).

Cette manifestation a été un bol d'air pour les producteurs et les habitants de la région.

Cœur de Vanne prévoit la réalisation de deux « rest'au marché » les samedis 31 juillet et 28 août de 17 heures à 22 heures sur la place de la salle des fêtes de Theil.



Elections départementales et régionales

Celles-ci auront lieu le 1^{er} tour dimanche 20 juin 1^{er} tour et le dimanche 27 juin (2^{ème} tour)
Compte tenu des contraintes sanitaires et du fait que deux bureaux de vote doivent être tenus en même temps, les bureaux de vote ont été déplacés aux endroits suivants :

Bureau 1 : salle des fêtes de Theil

Bureau 2 : Petite école à Chigy

Bureau 3 : Maison des associations à Vareilles.

Commission conseil municipal des jeunes

Un questionnaire a été envoyé à 123 enfants et adolescents de la commune nés entre 2003 et 2012. (Réponses avant le 15 mai). Ce questionnaire a pour but de rechercher leurs centres d'intérêt et d'entamer un dialogue pour répondre à leurs attentes et leur rendre la commune plus attractive.

Télémedecine

France -services a répondu à un appel à candidature pour installer une borne de télémedecine à Theil pour une période de 12 mois. Si nous sommes retenus, cette borne sera installée dans la salle des associations 2 route du Miroir à Theil.

Nid de frelons asiatiques

Ceux-ci sont systématiquement traités sur le domaine public. Sur le domaine privé c'est de la responsabilité des propriétaires et la commune ne peut intervenir. Toutefois une réflexion va être menée.

La séance est levée à 21 heures 00.